

Délibération n° 10

Conseil Municipal du 15 septembre 2016

Service MAREIS BOUTIQUE

Domaine de compétence :  
7.10 – Finances locales - Divers

Le jeudi 15 Septembre deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
09/15/2016

Membres présents : 26

Membres ayant donné  
pouvoir: 6

Membres excusés : 0

Nombre de votants : 31

Affiché le 19/09/2016

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Laurence LEDOUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoint, Monsieur Christian RAMET, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Martina DESCHARLES, Madame Stéphanie CODRON, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Angélique COUSIN.

**Absent non excusé : 1** Monsieur Stéphane SAGNIER, (quitte la salle de séance après avoir donné le pouvoir de Mme Stéphanie DANNE - 19 h 58)

**Votants : 31**

**Secrétaire de séance :** Madame Laurie CAFFIER

Objet : Tarifs des articles de la boutique à compter du 11 mars 2016

Rapporteur : Laurence LEDOUX, Adjointe aux Finances, Tourisme et Communication

Synthèse de la délibération :

Tarifs des articles de la boutique à compter du 11 mars 2016

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de voter la grille des tarifs des articles de la boutique MAREIS (ci jointe), commandés à partir du 11 mars 2016 et des modifications des prix de certains articles. L'argent est encaissé via la régie « Boutique MAREIS ».

**Délibération adoptée avec 31 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité le (voir visa)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160915-del10-150916-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2016

Le Maire  
Philippe Fait

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



